



Assemblée des délégués

Procès-verbal

Date : Mercredi 17 avril 2024
Assemblée des délégués ordinaire à 12.30 heures
Lieu : Halle des fêtes du Marché-Concours, 2350 Saignelégier/JU
Présents : selon liste séparée
Excusés : selon liste séparée
Procès-verbal : Enya Dessibourg

Ordre du jour :

1. Ouverture
2. Nomination des scrutateurs
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 14 avril 2023 (voir sous <http://www.fm-ch.ch/fr/federation/organisation/l-assemblee-des-delegues.html>)
5. Rapports 2023 (voir Rapport FSFM 2023 en annexe)
6. Comptes 2023 et rapport de révision (voir Rapport FSFM 2023 en annexe) / décharge au comité
7. Budget 2024 (voir Rapport FSFM 2023 en annexe)
8. Mandat à l'organe de révision pour 2024
9. Informations
10. Modification partielle des règlements de la FSFM :
 - a) Statuts (annexe 1a)
 - b) Règlement du Livre Généalogique (RLG) (annexe 1b/c)
 - c) Règlement sur l'Approbation des étalons (RAE) (annexe 1b/c)
 - d) Directives sur les marques blanches (annexe 1d)
 - e) Règlement du Test en terrain (RTT) (annexe 1e)
11. Propositions des membres (annexe 2)
12. Admissions et démissions de membres
13. Programme d'activités 2024 (annexe 3)
14. Renouvellement des organes de la FSFM :
 - a. Renouvellement de mandat pour trois membres du comité (annexe 4)
 - b. Renouvellement de mandat pour deux membres de la Commission de sélection et de concours (juges de race) (annexe 5)
 - c. Election d'un nouveau membre du comité (annexe 6)
 - d. Election de deux nouveaux membres de la Commission de sélection et de concours (juges de race) (annexe 7)
15. Distinctions et remerciements 2023
16. Divers et clôture de l'assemblée

Le nombre de délégués avec droit de vote est fixé à l'art. 18 des statuts.

Les membres ordinaires collectifs délèguent un nombre de représentants en rapport avec le nombre de sujets inscrits au livre généalogique ; la règle appliquée est la suivante :

1	à	100 chevaux FM inscrits	2 voix
101	à	200 chevaux FM inscrits	3 voix
201	à	500 chevaux FM inscrits	4 voix
plus de		500 chevaux FM inscrits	5 voix

Pour les organisations étrangères, c'est le nombre de chevaux enregistrés dans le livre généalogique de la FSFM qui fait foi.



Minute de silence pour toutes les personnes décédées cette année qui se sont investies dans l'élevage franchises-montagnes au cours de leur vie. Nous avons une pensée toute particulière aujourd'hui pour M. Martial Laville, éleveur jurassien reconnu et fonctionnaire de la FSFM durant plusieurs années, qui nous a quittés cette année. Nous pensons également aux personnes non citées qui étaient proches de notre Fédération franchises-montagnes et de notre élevage. Pour honorer la mémoire de ces personnalités, je vous demande de vous lever.

L'Assemblée se lève.

Pour le bon déroulement de nos débats et au vu de la longueur de l'ordre du jour, le temps de parole par personne doit être raisonnable, quelques minutes au maximum. Je vous rappelle que seuls les délégués ont le droit de prendre la parole. Avant chaque intervention, je vous demande de mentionner votre nom et d'indiquer quel syndicat ou quelle organisation vous représentez. Je vous prie par ailleurs de parler distinctement et lentement afin de permettre aux traducteurs de pouvoir faire le travail correctement.

2. Nomination des scrutateurs

AE : Les scrutateurs suivants sont nommés par le responsable de vote, François Lachat :
Judith Wittwer, Yves Tercier, Matteo Cuccu.

Les trois scrutateurs sont élus à l'unanimité.

134 cartes de votes distribuées, majorité absolue 68, majorité deux-tiers 90

3. Acceptation de l'ordre du jour

AE: Je dois vous signaler une erreur qui s'est glissée dans la version allemande de l'ordre du jour : sous point 4 « Procès-verbal », il s'agit du procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire du 14 avril 2023 et non pas de l'assemblée extraordinaire. Toutes nos excuses pour cette petite erreur.

Lors de la séance du comité de ce matin, il a été décidé que l'article 10c, l'article 8, alinéa 4 et l'article 10d seraient supprimés de l'ordre du jour d'aujourd'hui. Ceci afin que le comité puisse se réunir une nouvelle fois à huis clos pour discuter des marques blanches.

Ces dernières semaines, ce sujet des marques blanches a fait couler beaucoup d'encre dans les médias. Le comité admet qu'il a commis certaines erreurs par le passé. Il est clair que les marques blanches doivent être discutées. Mais avec la proposition d'ordre du jour d'aujourd'hui du comité, il faut admettre que les valeurs d'élevage ne sont pas encore connues lorsque la vente des poulains a lieu, c'est-à-dire en automne. Cette information serait pourtant un argument d'achat déterminant. Les valeurs d'élevage des poulains ne sont calculées que fin décembre.

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

4. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 14 avril 2023

Il n'y a pas de questions et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Remerciements à Mme Annette Ruffieux pour la prise du procès-verbal.



5. Rapports 2023

AE : Les rapports annuels des présidents des commissions et de la gérante ont été envoyés aux délégués par courrier. AE demande s'il y a des questions. Si ce n'est pas le cas, AE propose d'approuver les rapports dans leur globalité.

Les délégués approuvent cette proposition.

Les rapports sont acceptés dans leur globalité à l'unanimité.

6. Comptes 2023 et rapport de révision / décharge au comité

AE : Les comptes annuels 2023, y compris le budget 2024, ont été envoyés par courrier avec l'invitation.

Je suis très satisfait des comptes annuels.

AE donne la parole à Christoph Haefeli (CH), président de la commission des finances.

CH : Chers délégués, chers invités, je vous souhaite, en mon nom également, une très cordiale bienvenue à cette Assemblée des délégués à Saignelégier.

Le résultat annuel pour l'année comptable 2023 est très réjouissant avec un excédent de revenu de 121'766.45 francs contre un bénéfice d'environ 11'000 francs prévu au budget. Les principales raisons en sont que, malgré une légère baisse des naissances de poulains, les contributions au stud-book versées par la Confédération ont été plus élevées et que, d'autre part, les frais de personnel ont été moins élevés que l'année précédente, ce qui s'explique par le fait que les postes n'étaient pas toujours occupés à temps plein. De plus, il n'y a eu qu'une seule AD et aucune manifestation d'information l'année dernière, ce qui a également entraîné une nette diminution des coûts.

Comme il n'est plus possible de procéder à des amortissements, et compte tenu de l'annonce faite par l'OFAG selon laquelle il faudra compter avec une nette diminution du SB à partir de 2026 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur l'élevage, le comité et la commission des finances proposent aux délégués d'attribuer le bénéfice net au capital de la Fédération.

Ainsi, le capital de la Fédération s'élèvera à 497'274,26 francs, comme le montre le bilan. Avec les réserves de 316'975.00, cela donne un capital propre de 813'249.26 francs au 31.12.2023.

Comme un résumé du compte de résultats et le bilan ont été envoyés aux délégués avec les documents, je n'entre pas davantage dans les détails. Je suis toutefois prêt à répondre à d'éventuelles questions.

Les personnes qui souhaitent consulter les comptes détaillés peuvent le faire en s'annonçant à la gérance.

Y a-t-il des questions sur le compte de résultats ou le bilan ?

Quelqu'un de l'organe de révision est-il présent ? Le rapport des réviseurs a également été envoyé avec les documents. Est-ce que quelqu'un exige-t-il qu'il soit lu ?

CH donne la parole à AE pour qu'il vote sur les comptes annuels et le rapport des réviseurs.

Les comptes annuels et le rapport de révision sont acceptés à l'unanimité et le comité est déchargé.

Remerciements à Christoph Haefeli et Annette Ruffieux pour leur travail.

7. Budget 2024

CH : Le budget 2024 est également inclus dans le rapport annuel en annexe. Pour les passeports des poulains, on a calculé une fois de plus 60 francs au lieu de 75 francs. Après dissolution de la provision restante d'un peu plus de 21'000 francs, qui a été faite explicitement pour les passeports des poulains, il en résulte, selon le budget, une petite perte d'environ 2'000 francs.

Y a-t-il des questions sur le budget ?



S'il n'y a plus de questions, j'aimerais remercier tous ceux qui se sont engagés d'une manière ou d'une autre pour que la FSFM se porte aujourd'hui bien également d'un point de vue financier. J'aimerais également inclure l'OFAG, car sans son soutien, la fédération ne pourrait pas exister dans sa forme actuelle.

CH donne la parole à AE pour qu'il puisse voter le budget.

Le budget est accepté à l'unanimité.

AE remercie Annette Ruffieux pour son travail.

8. Mandat à l'organe de révision pour 2024

Les organes de la FSFM proposent de poursuivre le mandat avec l'organe de révision BDO pour l'année 2024.

Il n'y a pas d'opposition, le mandat est confirmé à l'unanimité.

9. Informations

AE : Changement de personnel au sein de la gérance. Deux personnes sont parties à la retraite et une personne a quitté la gérance. Nous avons toutefois le plaisir d'accueillir deux nouvelles collaboratrices au sein de la gérance : Enya Dessibourg et Julia Schwenter. AE est très satisfait du nombre de personnes qui ont postulé pour les deux postes. Environ 60 personnes ont postulé pour travailler à la Fédération suisse du Franches-Montagnes. Depuis la nouvelle occupation de la gérance, tout fonctionne sans problème et plus aucune critique n'a été émise dans le domaine opérationnel. Je tiens à remercier chaleureusement la gérante Pauline Queloz et toute son équipe pour leur excellent travail.

L'assemblée des délégués applaudit.

AE demande à Enya Dessibourg et Julia Schwenter de se présenter brièvement dans les deux langues avant l'assemblée. Les deux se présentent.

AE les remercie toutes les deux et leur souhaite bonne chance et une bonne intégration dans la Fédération suisse du Franches-Montagnes.

AE donne la parole à Pauline Queloz (PQ), gérante de la FSFM.

PQ : Concernant les demandes de primes pour le maintien de la race – nouveau formulaire.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, le système d'octroi des primes fédérales pour le maintien de la race en faveur des éleveurs a changé depuis l'année dernière.

La nouvelle période de référence a commencé le 1^{er} juin 2023 et se terminera le 31 mai 2024.

La FSFM devra fournir le décompte à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et annoncer tous les poulains ayant droit à la prime au plus tard le 10 juin 2024. En conséquence, il est impératif que les naissances nous soient annoncées dans le délai de 8 jours après la naissance du poulain. La gérance a toujours eu une grande tolérance par rapport à ce délai par le passé, mais désormais, il devient impératif pour assurer l'obtention de la prime.

Pour les poulains nés le 31 mai, un délai maximum absolu au 9 juin est imposé pour annoncer la naissance et fournir la demande de prime. Les naissances annoncées après cette date ne pourront pas être prises en compte pour la prime d'élevage et les propriétaires de ces poulains ne la recevront donc pas, puisque la gérance enverra la liste des poulains ayant droit à la prime à l'OFAG le 10 juin dernier délai.



Afin de faire la demande, la procédure a également changé. Il ne faudra plus remplir le formulaire de demande en automne durant la période des concours de poulains, mais immédiatement après la naissance, dans le 8 jours. Cette année, c'est une année transitoire et donc spéciale. La FSFM va envoyer début mai le nouveau formulaire à tous les propriétaires qui nous ont annoncé des naissances. Vous trouverez par ailleurs prochainement ce nouveau formulaire sur notre site internet. Ces demandes de prime seront à nous renvoyer de suite. Les demandes reçues après le 9 juin ne pourront pas être prises en compte.

Attention, si votre poulain n'a pas survécu après la naissance, il est tout de même nécessaire de l'annoncer sur Agate, ainsi qu'à la FSFM, de fournir une attestation vétérinaire avec un signalement graphique et de remplir le formulaire de demande de prime.

Nous diffuserons cette information très largement ces prochaines semaines sur internet, sur les réseaux sociaux, dans le Magazine FM. Mais nous vous demandons déjà à vous, présidents et gérants de syndicats, de transmettre cette information au sein de vos syndicats. Nous vous recontacterons par mail très prochainement et nous sommes bien sûr à disposition à la gérance à Avenches pour répondre à toutes vos questions.

Merci pour votre attention.

AE : Remercie PQ pour ces informations.

AE : Le Haras national suisse va nous donner quelques informations. Fin 2023, le Haras national a annoncé des mesures d'économie. Les deux plus importantes d'entre elles sont que le nombre d'étalons détenus par le Haras passera de 60 à 45 et que le Haras n'achètera plus beaucoup de jeunes étalons de trois ans, voire plus du tout.

Ces annonces ont suscité de nombreuses réactions. La FSFM a reçu plusieurs courriers, dont une requête signée par 31 syndicats, demandant à la FSFM ou plutôt à son président d'intervenir auprès des instances de la Confédération pour demander des explications. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) avec les gérants du Haras national suisse et d'Agroscope, ainsi qu'avec des parlementaires fédéraux, afin de discuter des missions du Haras et des enjeux du Haras national. Notre ministre de l'économie et conseiller fédéral Guy Parmelin a également été interpellé et sensibilisé à la problématique. Ceci pour l'achat d'un étalon franchises-montagnes de trois ans. Le Haras national suisse a tout de même décidé d'acheter l'étalon de trois ans Hans vom Kappensand. Il est important que le Haras national prenne sa fonction au sein de l'élevage franchises-montagnes bien en considération.

AE donne la parole à Eva Reinhard, directrice d'Agroscope.

Eva Reinhard : Le Haras National Suisse regarde en arrière sur une histoire mouvementée depuis sa fondation en tant que « Dépôt fédéral d'étalons et de poulains à Avenches » en 1898. Malgré les changements de priorités et de structures organisationnelles, il demeure à ce jour un lieu important pour l'élevage de chevaux en Suisse et le centre de compétences par excellence pour la branche équestre suisse. L'importance du Haras National est également démontrée par les nombreuses questions et les rapports médiatiques des dernières semaines, ainsi que par la discussion animée d'aujourd'hui - une telle situation ne se produit que lorsque quelque chose est vraiment important. Sinon, on pourrait simplement détourner le regard et rester silencieux. C'est donc déjà un bon début : nous discutons ensemble d'une chose très importante !

Actuellement, à Saint-Aubin, un projet est en cours, dans lequel des spécialistes de la protection des sols de Reckenholz collaborent avec des experts équins d'Avenches pour développer des enclos pour chevaux durables. Vu les exigences strictes de protection des sols et les surfaces de plus en plus réduites disponibles pour l'élevage en Suisse, il s'agit d'un projet important. D'autres collaborations au sein d'Agroscope concernent la gestion des prairies et la santé des chevaux. Cela montre que la recherche interdisciplinaire et pratique d'Agroscope peut également bénéficier à la branche équestre et aux éleveurs du franchises-montagnes.



Comme tous les détenteurs de chevaux, les éleveurs de franchises-montagnes sont confrontés à de grands défis pour maintenir un élevage de chevaux agricole compétitive face aux attentes sociétales et aux exigences légales actuelles. Naturellement, on espérait que la fusion d'institutions auparavant indépendantes apporterait des gains d'efficacité et donc des économies. Agroscope lui-même est né de la fusion, en plusieurs étapes, d'institutions autrefois indépendantes en une seule institution nationale de recherche pour l'agriculture et l'agroalimentaire, où l'idée de réduction des coûts a également joué un rôle.

Vous l'avez sûrement entendu – toutes les institutions fédérales font face à de grands défis, la règle du frein à l'endettement doit être appliquée. Le budget d'Agroscope a été réduit de près de 3 millions de francs en 2024, une nouvelle réduction de 2 millions de francs est prévue l'année prochaine et les perspectives pour 2026 ne sont guère meilleures. Agroscope est contraint de réexaminer tous ses travaux selon les critères de « pertinence pour la future stratégie de recherche », « utilité pratique », « utilisation actuelle des fonds fédéraux » et « utilisation des fonds externes ». Cela signifie que les légumes, les fruits, les céréales, les ruminants, le lait, les porcs et bien d'autres sont tout aussi touchés que les chevaux à Avenches. C'est difficile pour nous tous, nous aimons tous nos domaines de spécialité – MAIS nous devons évaluer objectivement avec un peu de recul. Si chaque domaine se concentre sur l'essentiel et est prêt à remettre en question les commodités appréciées, nous réussissons ensemble. Nous l'avons dit plusieurs fois et nous le répétons volontiers. Nous pouvons remplir toutes les exigences connues aujourd'hui même avec un peu moins de chevaux. Ni l'existence du Haras National ni ses missions ne sont remises en question. Avec la réduction des étalons reproducteurs d'ici 2030, le Haras a contribué aux mesures d'économie d'Agroscope. Actuellement, aucune autre mesure d'économie n'est prévue. Je tiens à souligner que les décisions stratégiques et personnelles, telles que la mise en œuvre des mesures d'économie, sont le résultat d'un processus décisionnel commun établi par le département et ne relèvent en aucun cas de la responsabilité de personnes individuelles. Dans ce contexte, je ne peux pas comprendre les attaques personnelles contre certains employés du Haras, qui ont eu lieu à plusieurs reprises ces derniers temps – elles sont inacceptables. Je suis déçu et trouve cela dommage, car elles ne résolvent aucun problème et ne nous font pas avancer. En fin de compte, elles ne profitent pas non plus au franchises-montagnes. Les discussions des derniers mois ont toutefois montré qu'il existe des opinions divergentes concernant les missions du Haras. Les employés d'Agroscope se conforment aujourd'hui aux directives légales. Comme déjà mentionné, elles sont le résultat de plusieurs processus de stratégie et de réorientation au cours des 30 dernières années. Nous sommes conscients que ces missions diffèrent à certains égards des intérêts privés des éleveurs. Nous devons clarifier ces incohérences et contradictions et trouver des solutions communes. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions collaborer de manière ouverte et constructive. Agroscope tient à tirer des leçons du passé et à ne pas répéter les erreurs. Une réorientation doit être bien réfléchie. À cette fin, un aperçu des besoins existants sera élaboré d'ici la fin de l'année en collaboration avec la branche du franchises-montagnes et d'autres acteurs importants de la branche équestre. Ensuite, il s'agira de discuter de la forme organisationnelle. L'objectif est de trouver une forme organisationnelle qui réponde au mieux aux besoins. Une chose semble claire – nous avons un objectif commun ! Comme vous, nous souhaitons que le site d'Avenches et le Haras National Suisse servent de centre de compétences pour la branche équestre suisse et rayonnent au-delà des frontières. Le Haras National Suisse doit soutenir la branche, notamment dans le domaine de l'élevage, mais aussi de la détention et de l'utilisation des chevaux. Et personnellement, je souhaite que mes collaborateurs puissent à nouveau travailler avec plaisir et motivation à Avenches pour vous et votre animal préféré, le franchises-montagnes. Nous sommes prêts, ouverts et confiants pour travailler ensemble avec vous pour atteindre cet objectif. Je vous souhaite une assemblée des délégués réussie et vous remercie pour votre engagement en faveur du cheval franchises-montagnes – la seule race de chevaux suisse.

Martin Keller, président du syndicat d'élevage de Werdenberg, prend la parole : Il a écouté avec grand intérêt l'intervention d'Eva Reinhard. La préservation du Haras national suisse et du cheval franchises-montagnes nous tient à cœur et revêt une grande importance. Nous sommes prêts à vous aider, si nécessaire.

Rolf Schwarz, gérant de l'association chevaline Saanen-Obersimmental prend la parole : Il pose la question de l'ampleur du déficit du Haras. Pour qu'ils puissent exercer une influence.



Eva Reinhard répond : Les chiffres ne sont pas un secret et sont connus de la FSFM. Le Haras n'est pas déficitaire, mais nous devons nous interroger sur la manière dont nous pouvons utiliser positivement ces 7 millions de francs.

CH : CH est le nouveau président du National FM. Il informe sur le National FM 2024, qui aura lieu comme d'habitude le 3ème week-end de septembre. Les négociations avec le HNS et l'IENA sont en cours afin de pouvoir profiter à nouveau des deux structures et terrains. L'événement se déroulera sur 3 jours. Le Haras met à disposition l'infrastructure, mais ne fournira pas de personnel pour le montage et le démontage. Cette année, nous travaillerons plus étroitement avec l'IENA, qui fête son 25ème anniversaire. Diverses représentations seront organisées en commun pendant le week-end. Le calendrier sera similaire à celui de l'année dernière. Cette année, 3 à 4 chevaux franchises-montagnes bien formés seront présentés à la vente aux enchères de poulains. De plus amples informations et le calendrier définitif seront communiqués dans les prochaines semaines.

Le comité d'organisation est au complet, à l'exception du responsable de l'infrastructure. CH lance un appel aux personnes susceptibles d'être intéressées par cette fonction vacante.

Comme le personnel du HNS ne peut plus nous aider pour le montage et le démontage, j'en appelle à toutes les personnes responsables de la Fédération, si vous êtes appelés à aider pour le National FM, à accepter cette demande et à venir aider le comité d'organisation.

AE : remercie CH.

AE : Appelle à prendre en considération l'appel de CH pour venir aider au National FM. Je me réjouis de cette grande et importante manifestation.

10. Modification partielle des règlements de la FSFM

Diverses modifications des statuts et des règlements de la FSFM sont proposées. Celles-ci ont été envoyées par courrier avec l'invitation. PQ lira les propositions de modification et AE procédera aux votes.

a. Statuts (annexe 1a)

PQ : lit la modification proposée par le comité : Article 22 alinéa 1) Avancement du délai de dépôt des propositions des membres.

Le comité vous recommande d'accepter cette modification.

Est accepté à l'unanimité.

PQ : lit la modification proposée par le comité : Article 22 alinéa 3) Modification des statuts et règlements de la FSFM uniquement tous les 3 ans à partir de l'année 2025 ensuite à nouveau en 2028. Afin de garantir une stabilité des changements votés.

Le comité vous recommande d'accepter cette modification.

Proposition acceptée par 133 voix pour, 1 voix contre, 0 abstentions.

PQ : lit la modification proposée par le comité : Article 35 alinéa 1bis) Nomination des juges une année avant leur entrée en fonction afin d'effectuer une année d'apprentissage et être prêts à fonctionner dès leur entrée en fonction.

Le comité vous recommande d'accepter cette modification.

Est accepté à l'unanimité.



PQ : Lit la modification proposée par le comité : Article 35 alinéas 2 et 4) Ajout du principe qu'une personne ne peut être membre actif que dans une seule commission.

Le comité vous recommande d'accepter cette modification.

Pascal Chapuis, président du syndicat d'élevage d'Ajoie : Nous avons fait une proposition pour l'Article 35 alinéa 2bis et souhaitons connaître l'avis du comité.

CH répond : Le comité a élaboré cet article sur mandat de l'assemblée des délégués 2023. Celui-ci a également été approuvé par le syndicat d'élevage d'Ajoie tel qu'il est présenté aujourd'hui. Le comité est d'avis que cette modification n'est pas nécessaire. Le souhait de cette modification est une affaire personnelle qui s'oppose directement au président de la commission de sélection et de concours, Pierre Koller qui aurait exercé une trop grande influence sur les décisions de la commission d'élevage. Ces accusations ne sont pas défendables pour le comité.

Cette modification de l'article soulève également la question de savoir ce qu'il adviendra des personnes actuellement représentées dans deux commissions si, à l'avenir, seule la participation à une seule commission est autorisée.

Ensuite, nous entrons en conflit avec l'article 35, alinéa 2, lorsque nous disons que le président de la commission de sélection et de concours doit être un membre du comité.

Pascal Chapuis reprend la parole : La question se pose pour l'article 35 alinéa 4b). La composition et la nomination de l'article 35 alinéa 1 qui dit que les commissions sont composées de cinq membres à l'exception de la commission de sélection et de concours, qui comprend 9 membres au maximum. Si le président n'est pas membre de la commission des juges et que nous votons ce changement de statuts aujourd'hui, cela voudrait dire que nous devons nommer aujourd'hui qu'une seule juge et non deux. Car nous devons avoir 9 juges et pas 10. C'est pour cela que nous avons fait notre proposition.

CH : Nous avons 9 juges.

Mario Gandolfo, invité, prend la parole : Dans l'article 35 des statuts, il est écrit que la commission de sélection peut être composée de 9 membres au maximum. Si le président de la commission d'approbation reste dans la commission de sélection, il n'y a plus que 8 juges disponibles. Si nous voulons avoir 9 juges plus le président de sélection, il y aurait en tout 10 membres dans cette commission, ce qui est contraire aux statuts.

CH : Constate que des adaptations doivent encore être apportées à ce point, afin qu'il n'y ait pas de contradictions dans les statuts.

David Fischer, représentant du syndicat d'élevage de Zurich prend la parole : demande si l'assemblée des délégués doit voter sur chaque modification de l'article 35 ou sur toutes en plénum.

CH : On peut les voter individuellement.

Walter Rütli, membre du comité IGOF, prend la parole : Pour moi, il y a deux points à considérer. Premièrement, les juges ne devraient pas faire partie du comité, car ils sont des employés de la Fédération et le comité est la direction de la Fédération. Deuxièmement, lors de la réélection de Pierre Koller, seuls deux juges entreraient en ligne de compte, car ils doivent être originaires de la région d'où vient le juge sortant.

CH : Suggère de ne pas voter sur ce changement aujourd'hui, car des modifications sont encore nécessaires pour qu'il n'y ait pas de contradictions.

AE : Demande une courte pause pour que le comité puisse se consulter.



CH : Propose que nous ne votions pas aujourd'hui sur l'article 35. Le syndicat d'élevage d'Ajoie est d'accord avec cette décision. Le comité apportera une nouvelle proposition corrigée lors de la prochaine assemblée des délégués.

La proposition n'est pas mise au vote.

PQ : lit la modification proposée par le comité : Article 35 alinéas 4a) Ajout de la précision que le Président de la commission de sélection et de concours doit être invité aux séances de la commission d'élevage, ce qui est déjà le cas en pratique.

Le comité vous recommande d'accepter cette modification.

La proposition n'est pas mise au vote.

PQ : lit la modification proposée par le comité : Article 35 alinéas 4b) Ajout du principe qu'il doit être un juge actif.

Le comité vous recommande d'accepter cette modification.

La proposition n'est pas mise au vote.

PQ : lit la modification proposée par le comité : Tous les articles concernés) Remplacement du terme « Fédération suisse des sports équestres » en « Swiss Equestrian ».

Le comité vous recommande d'accepter cette modification.

Est accepté à l'unanimité.

b. Règlement du Livre Généalogique (RLG)

AE donne la parole à Martin Stegmann, président de la commission d'élevage. MS lira les propositions de modification et AE procédera aux votes.

MS : lit l'amendement proposé par le comité : Article 19 RLG) Suppression de la possibilité pour une jument d'être catégorisée en classe C par le sport. Grande obligation pour les TET et donne donc de la concurrence, si une jument est classée en cat. C, elle peut être catégorisée. Catégorisation des chevaux FM uniquement par le test en terrain.

Le comité vous recommande d'accepter cette modification.

AE donne la parole à **Fritz Trachsel**, gérant du syndicat d'élevage Amt Seftigen, qui représente la Fédération bernoise d'élevage chevalin : MS nous a bien expliqué les choses, nous sommes du même avis. Nous avons déposé une demande auprès de la Fédération suisse du franchises-montagnes, qui demande des exigences plus strictes pour la catégorisation dans le livre généalogique pour les chevaux de sport. Ils proposent : article 19c) règlement du stud-book. Revoir l'article existant et demander qu'il reste tel quel et qu'il soit revu pour permettre l'inscription au stud-book avec des exigences "plus strictes" et ne pas les supprimer complètement (par ex. plusieurs classements dans la discipline sportive ou un classement à la finale sportive ou au National FM).

Judith Wittwer, présidente FM-Western : Nous ne partageons pas votre argument. La catégorisation d'un cheval franchises-montagnes par les résultats sportifs n'est pas plus simple, mais différente. Cela donne au cheval une autre possibilité. L'inscription au stud-book est devenue de plus en plus stricte ces dernières années. En outre, le nom de la Fédération a été modifié il y a quelques années et le mot "élevage" a été supprimé. Un durcissement de la catégorisation par le sport contredirait cela. Je demande à l'assemblée des délégués de voter contre la proposition de la Fédération bernoise d'élevage chevalin.



Roland Kathriner, président du syndicat d'élevage franchises-montagnes Amt Sursee-Hochdorf : Indique que le TET n'est pas intouchable. Nous sommes dans le champ de vision de la protection des animaux avec notre TET. La catégorisation par le sport nous donne une fenêtre pour toutes les critiques que nous recevons pour le TET. Je suis d'avis que nous devons garder cette fenêtre ouverte. La demande de chevaux franchises-montagnes qui ne sont débouffés qu'à 4 ans, voire plus, augmente. C'est pourquoi le syndicat d'élevage Amt Sursee Hochdorf recommande d'accepter la proposition de la Fédération bernoise d'élevage chevalin.

Proposition de la Fédération bernoise d'élevage chevalin acceptée par 80 voix, proposition de la FSFM rejetée par 47 voix, 0 abstentions.

c. Règlement sur l'Approbation des étalons (RAE)

MS lit la modification proposée par le comité : Article 13) Augmentation de l'exigence du nombre de points pour qu'un étalon puisse obtenir 2 points. De 24 à 25, ce qui donne plus de marge de manœuvre pour l'évaluation des étalons. Plus pratique pour les juges.

Le comité vous recommande d'accepter cette modification.

Est accepté à l'unanimité.

MS lit la modification proposée par le comité : Article 12) Précision qu'à l'issue de la première étape de sélection des étalons (SNEG), un classement y relatif est réalisé et publié.

Le comité vous recommande d'accepter cette modification.

Est accepté à l'unanimité.

MS lit la modification proposée par le comité : Article 33- alinéa 1) Précision qu'à l'issue de la seconde étape de sélection des étalons (TES), un classement y relatif est réalisé et publié.

Le comité vous recommande d'accepter cette modification.

Est accepté à l'unanimité.

MS : lit la modification proposée par le comité : Article 33- alinéa 2) Mise en avant du vainqueur du classement combiné comme étant le grand champion du processus d'approbation.

Le comité vous recommande d'accepter cette modification.

Est accepté à l'unanimité.

Les votes sur l'article 8, paragraphe 4, ont été supprimés lors de l'adoption de l'ordre du jour.

MS : lit la modification proposée par le comité : Tous les articles concernées) Remplacement du terme « Fédération suisse des sports équestres » en « Swiss Equestrian »

Le comité vous recommande d'accepter cette modification.

Est accepté à l'unanimité.

d. Directives sur les marques blanches

Les votes sur les marques blanches ont été supprimés lors de l'approbation de l'ordre du jour.



e. Règlement du Test en terrain (RTT)

CH prend la parole et lit la modification proposée par le comité : Article 8 alinéa 3) Modification du programme d'attelage pour le test en terrain.

Le comité vous recommande d'accepter cette modification.

Eva Lachat, vice-présidente de la Fédération du cheval de sport suisse : "Pas libre" n'est pas un bon terme, propose de remplacer le mot par "pas moyen", qui est un mot bien connu des professionnels.

Est accepté à l'unanimité.

11. Propositions des membres

AE passe la parole à Jérémie Korpès, gérant du syndicat d'élevage de la Veveyse.

Le syndicat d'élevage chevalin de la Veveyse et le Syndicat d'élevage chevalin de la Glâne ont déposé une proposition à l'attention de l'Assemblée des délégués.

- a) **Jérémie Korpès**, gérant du syndicat d'élevage de la Veveyse, prend la parole et lit la contreproposition : Les syndicats d'élevage de la Veveyse et de la Glâne demandent à la Fédération suisse du Franches-Montagnes de publier rapidement un rapport sur l'état actuel de l'élevage FM et son évolution au cours des 20 dernières années. Ce rapport doit permettre aux éleveurs, syndicats et associations d'élevage d'avoir une vision nette de l'évolution de l'élevage et de la situation actuelle afin de pouvoir proposer au plus vite, lors des assemblées des délégués, une stratégie d'élevage claire et des mesures adéquates pour assurer un futur sain et prospère de la race. Définir les défis futurs pour l'élevage FSFM.

Le comité vous recommande d'accepter cette modification.

Est accepté à l'unanimité.

12. Admission et démission de membres

Il n'y a pas de demande.

13. Programme d'activités 2024

AE : Le programme d'activités 2024 a été envoyé par courrier avec l'invitation.

A) Affaires courantes :

- Activités de la gérance et des autres organes de la FSFM
- Concours
- Tests en terrain
- Contrôle d'ascendance
- Tenue générale du livre généalogique de la race
- Formation des juges et des apprenants
- National FM
- Expositions, foires et manifestations
- Relations publiques et marketing
- Défense des intérêts de l'élevage FM
- Contributions au maintien de la race pour les juments FM
- Mise en œuvre de la planification financière pluriannuelle



- Collaboration avec les différents partenaires (Swiss Equestrian, HNS, Agroscope, OFAG, FECH, FSEC, COFICHEV, USP, IENA, HAFL, INFORAMA, FRI, Fédérations régionales et internationales, organisations et syndicats membres, Agate, Identitas, etc.)

B) Dossiers en cours :

- Recherche de soutien financier privé, dans le but notamment de financer les diverses activités de la FSFM.
- Importation des données utiles de la BDTA équine dans le stud-book FSFM.
- Collaboration avec le HNS pour poursuivre la mise en œuvre des mesures issues du concept marketing FM.
- Poursuite des projets intégrant le cheval FM dans des projets touristiques (parcs naturels, projets cantonaux, création d'une association cheval et tourisme, etc.).
- Coordination et suite du projet « FM en manèges ».
- Etude sur la consanguinité et sur la diversité génétique.
- Développement informatique: archivage électronique.
- Participation à l'organisation de cours pour les éleveurs et utilisateurs de FM, mis sur pied par les syndicats.

C) Nouveaux dossiers :

- Organisation du cours « Modèle et allures ».
- Organisation d'un cours pour les juges d'attelage TET.
- Mise en œuvre d'une formation continue pour les futures juges de race.
- Développement d'une nouvelle stratégie de la FSFM, avec intégration des jeunes éleveurs.
- Organisation et mise en œuvre de réunions d'informations et de formation pour les responsables des syndicats et associations d'élevage membres de la FSFM

Le programme d'activités est accepté à l'unanimité.

14. Renouvellement des organes de la FSFM

AE présente les personnes qui doivent être élues.

a) Renouvellement de mandat pour trois membres du comité (annexe 4)

Nous proposons que le renouvellement de ces trois mandats ait lieu ensemble. Si les délégués sont d'accord, ils doivent confirmer la prolongation des trois mandats pour 4 ans en levant leur bulletin de vote.

Monsieur Pierre Koller de Bellelay/BE est arrivé au terme de son 2ème mandat de 4 ans, qui doit dès lors être renouvelé pour une nouvelle et dernière période de 4 ans.

Le mandat de Pierre Koller est renouvelé à l'unanimité.

Monsieur François Lachat est arrivé au terme de son premier mandat de 4 ans, qui doit dès lors être renouvelé pour une nouvelle période de 4 ans.

Le mandat de François Lachat est renouvelé à l'unanimité.

Monsieur Martin Stegmann est également arrivé au terme de son premier mandat de 4 ans, qui doit dès lors être renouvelé pour une nouvelle période de 4 ans.

Le mandat de Martin Stegmann est renouvelé à l'unanimité.



b) Renouvellement de mandat pour deux membres de la Commission de sélection et de concours (juges de race) (annexe 5)

Monsieur Bernhard Wüthrich de Rubigen/BE arrive au terme de son 1er mandat de 4 ans en qualité de juge de race et Monsieur Hansruedi Enz de Gais/AR arrive lui au terme de son 2ème mandat de 4 ans comme juge de race. Selon les dispositions statutaires de la FSFM, ils sont soumis à réélection pour une nouvelle période de 4 ans.

Le mandat de Bernhard Wüthrich et de Monsieur Enz Hansruedi est renouvelé à l'unanimité.

c) Election d'un nouveau membre du comité (annexe 6)

Pour remplacer Monsieur Jean Froidevaux de Delémont / JU, démissionnaire, la candidature suivante nous a été transmise par écrit :

- Monsieur Mario Gandolfo de Fregiécourt / JU, proposé par la Fédération jurassienne d'élevage chevalin.

Claude Boillat, président de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin présente Mario Gandolfo.

Mario Gandolfo prend la parole pour se présenter à son tour et énumérer ses motivations à devenir membre du comité.

Mario Gandolfo est élu à l'unanimité.

Mario Gandolfo remercie l'assemblée des déléguées de l'avoir élu.

d) Election de deux nouveaux membres de la Commission de sélection et de concours (juges de race) (annexe)

Un nouveau juge de race doit être nommé pour remplacer Monsieur Pierre Koller de Bellay/BE, qui est arrivé au terme de son 3ème et dernier mandat. La candidature officielle transmise par la fédération bernoise d'élevage chevalin, par écrit :

- Madame Jessica Rochat de Vauffelin/BE

Michael Zürcher, représentant de la Fédération bernoise d'élevage chevalin présente Jessica Rochat.

Jessica Rochat prend la parole pour se présenter à son tour et énumérer ses motivations à devenir nouvelle juge de race.

Jessica Rochat est élue à l'unanimité.

Jessica Rochat remercie l'assemblée des déléguées de l'avoir élue.

Pour remplacer Monsieur André Jeanbourquin du Bémont/JU, juge de race démissionnaire, le syndicat d'élevage des grisons propose la candidature officielle de :

- Monsieur Leo Risch de Salvenach/FR

Valentin Luzi, président du syndicat d'élevage des Grisons présente Leo Risch.

Leo Risch prend la parole pour se présenter à son tour et énumérer ses motivations à devenir nouveau juge de race.

Leo Risch est élu à l'unanimité.

Leo Risch remercie l'assemblée des déléguées de l'avoir élu.



15. Distinctions et remerciements 2024

AE : C'est le moment maintenant de prendre le temps de remercier les personnes qui ont travaillé pour la Fédération suisse du franchises-montagnes, ainsi que celles qui ont fait briller le franchises-montagnes au cours de l'année dans des épreuves sportives.

Commençons tout d'abord par honorer les fonctionnaires sortants de la FSFM qui ont investi de leur temps et de l'énergie pour s'engager au sein de notre Fédération.

Remerciements à Jean Froidevaux

En premier lieu, j'aimerais remercier Monsieur Jean Froidevaux qui a pris la décision de quitter aujourd'hui le comité de la FSFM pour des raisons de santé. Jean aura œuvré au sein du comité durant 2 ans puisqu'il a été nommé lors de l'assemblée des délégués en avril 2022.

Jean a parfaitement rempli son rôle au sein du comité. Son implication, ses propositions et ses idées ont contribué à faire avancer la Fédération. Il a toujours défendu avec vigueur les intérêts de la région qu'il représentait au comité et a été très apprécié de ses collègues.

Toutefois, il ne laissera pas tomber le franchises-montagnes puisqu'il est éleveur et également gérant de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin. Nous aurons donc encore l'occasion de collaborer à l'avenir.

Cher Jean, nous te remercions pour ton engagement sans faille et nous te souhaitons tout le meilleur pour la suite. Surtout, tous nos meilleurs vœux pour ta santé et bonne continuation dans tes autres mandats pour le cheval de la race des Franches-Montagnes.

Il me revient également la tâche de remercier Monsieur Pierre Koller pour son engagement en tant que juge fédéral de la Fédération suisse du franchises-montagnes durant 12 ans. Il arrive en effet aujourd'hui au terme de ses 3 mandats de 4 ans dans la fonction de juge de race.

Jean Froidevaux remercie.

Remerciements à Pierre Koller

Pierre Koller a été nommé juge de race en 2012. Durant ses 12 années d'exercice, il a parcouru toute la Suisse à de nombreuses reprises. Il s'est déplacé sur de nombreuses places de concours dans tout le pays mais aussi à l'étranger, en particulier en France et en Belgique.

Dans toute sa carrière de juge, Pierre a jugé plus de 3300 poulains et évalué plus de 1400 chevaux lors des tests en terrain. Les kilomètres parcourus se comptent en dizaines de milliers. Pierre aura également fait de nombreuses rencontres enrichissantes et mené des discussions passionnées autour de la race.

Pierre Koller a été un juge passionné et doté d'une personnalité forte, à la fois apprécié et parfois redouté. Avec son œil aguerrri, il a toujours jugé les chevaux qui étaient présentés devant lui avec professionnalisme, toujours dans le but de procéder à une vraie sélection dans la race. Bien que parfois sévère dans ses jugements, il a toujours su trouver les mots pour donner des explications aux éleveurs, avec calme et beaucoup d'entregent.

Pierre a de grandes qualités et compétences qu'il a mises à contribution du cheval FM. Sa capacité à identifier et apprécier les qualités et les défauts des chevaux avec précision, sans sens aigu du détail et ses connaissances ont incontestablement contribué à l'amélioration de la qualité de la race des Franches-Montagnes. Il aura été un juge fidèle à lui-même, qui a toujours tenu sa ligne. Il a sans doute hérité ce talent de son papa Rémy Koller, lui aussi fin connaisseur des chevaux FM, qui serait fier du chemin qu'il a parcouru.

Cher Pierre, nous tenons à t'exprimer toute notre gratitude pour ta contribution et ton investissement comme juge fédéral de la FSFM durant ces 12 ans. Merci pour ce que tu as apporté à la race du cheval des Franches-Montagnes. Tu as été une source d'inspiration pour tes collègues. Tes idées, ton expertise et ton enthousiasme ont été d'une grande valeur pour l'ensemble de la Fédération et pour les éleveurs.



Merci pour tout et bonne continuation à toi.

Pierre Koller remercie.

Remerciements à Peter Tahlmann

CH prend la parole pour remercier Peter Tahlmann, président du comité d'organisation du National FM. Il s'est investi avec enthousiasme et joie dans sa tâche en tant que président du National FM. Malgré les défis qu'implique une manifestation de cette ampleur, tu t'es toujours engagé à 100%. Heureusement, tu ne quittes pas complètement le comité d'organisation, car nous avons la chance de t'avoir en tant que nouveau responsable de la discipline du saut d'obstacle. Merci pour ton engagement. Selon ton dicton : « Pour le franchises-montagnes, avec le franchises-montagnes ! »

Remerciements à David Barras

Hans Biemann (HB) prend la parole et remercie David Barras. David Barras était membre de la commission de sport. Tu as été d'une grande aide pour les épreuves de traction et de débardage. Je tiens à te remercier chaleureusement pour ton grand engagement. Nous te souhaitons le meilleur pour ton avenir. Merci beaucoup David.

Martin Stegmann (MS) prend la parole pour remercier Henri Kuhnen. Nous le connaissons tous. Il a fonctionné ces 20 dernières années en tant que juge d'attelage aux tests en terrain. Il a toujours jugé les chevaux avec beaucoup de professionnalisme. Merci beaucoup pour tes années de bon travail en tant que juge d'attelage pour le cheval franchises-montagnes.

Honneurs pour les succès sportifs :

Nathalie Bader	CH Championne attelage à un cheval
Marcel Luder	CH Vice-champion attelage à deux chevaux
Mario Gandolfo	Championne du monde d'attelage à un cheval et autres succès
Jérôme Voutaz	CH Champion attelage à quatre chevaux
Juliette Tardent	Engagement pour l'équipe FM

16. Divers et clôture de la séance

AE : J'aimerais vous rappeler que lors de l'expo BEA 2024 aura lieu l'après-midi FM le samedi 11 mai dès 15h00. Diverses présentations avec des chevaux FM qui démontreront toute leur polyvalence nous attendent. Cette journée s'annonce passionnante.

Nous cherchons encore un à deux attelages pour la présentation du samedi après-midi. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à Pauline Queloz.

La date de la prochaine assemblée des délégués a été fixée le **mardi 15 avril 2025 dans le canton des Grisons**. Nous allons organiser des cars, afin de regrouper le trajet aux Grisons.

AE donne la parole à l'assemblée.

Gisela Marty, représentante du comité de Swiss Equestrian prend la parole : elle remercie pour l'invitation et la passionnante assemblée des délégués.

Schwenter Urs, membre de la fédération d'élevage chevalin de Saanen-Obersimmental prend la parole : Appelle à ce que nous, éleveurs, fassions attention à garder les bons étalons en Suisse et à ne pas les vendre à l'étranger.

Ernst Voegeli, ancien juge TET d'équitation prend la parole : Remercie pour l'aimable invitation, c'était une super année. La BEA aura lieu cette année du 3 au 12 mai et je peux la présenter. La BEA est une bonne vitrine et devrait être mieux utilisée. Les personnes intéressées peuvent encore s'annoncer, il reste encore quelques places pour le spectacle.



FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES
SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA RAZZA FRANCHES-MONTAGNES

CH prend la parole pour remercier le président Andreas Aebi de son engagement pour la Fédération suisse du franchises-montagnes.

AE prend la parole : Nous devons être conscients que le cheval fait toujours partie de l'agriculture et que de questions telles que celles concernant les animaux de compagnie et les animaux de rente sont de plus en plus présentes. Nous devons continuer à prouver le rôle du cheval des Franches-Montagnes dans l'agriculture si nous voulons continuer à faire de l'élevage à l'avenir. La Fédération continue à travailler dans ce sens.

AE remercie tout le monde et surtout pour l'organisation de l'assemblée, clôt l'assemblée et invite les délégués à l'apéritif.

La séance est levée à 15.45 heures

**FSFM - Assemblée ordinaire des délégués
SFV - Ordentliche Delegiertenversammlung**

17.04.2024

Présent / Anwesend

Nom Name	Prénom Vorname	Fonction - Organisation Funktion - Organisationen	Présent Anwesen
Reinhard	Eva	Responsable Agroscope <i>Leiterin Agroscope</i>	1
Boss	Corinne	Agroscope - Haras national suisse HNS <i>Agroscope - Schweizer Nationalgestüt SNG</i>	1
Lamon	Ines	Agroscope - Haras national suisse HNS <i>Agroscope - Schweizer Nationalgestüt SNG</i>	1
Marty	Gisela	Responsable des finances Comité Swiss Equestrian / <i>Finanzverantwortliche im Swiss Equestrian- Vorstand</i>	1
Lachat	Eva	Vice-présidente FECH / <i>Vize-Präsidentin ZVCH</i>	1
Monin	François	AgriJura - Chambre d'agriculture - Directeur	1
Boillat	Claude	Président / <i>Präsident FJEC</i>	1
Beuret	Bernard	Président d'honneur FSFM / <i>Ehrenpräsident SFV</i>	1
Schlaefli	Ernest	Président d'honneur FSFM / <i>Ehrenpräsident SFV</i>	1
Spychiger- Allemann	Henri	Président d'honneur FSFM / <i>Ehrenpräsident SFV</i>	1
Biedermann	Roger	Service de l'économie rurale JU	1
Limacher	Urs	Membre d'honneur FSFM / <i>Ehrenmitglied SFV</i>	1
Bösiger	Andreas	Membre d'honneur FSFM / <i>Ehrenmitglied SFV</i>	1
Bovet	Roland	Membre d'honneur FSFM / <i>Ehrenmitglied SFV</i>	1
Schneeberger	Hans Ueli	Secrétaire de concours FSFM / <i>Schausekretär SFV</i>	1
Risch	Leonhard	Juge TET Attelage / <i>Richter FT Fahren</i>	1
Schmid	Sabrina	Juge TET Equitation / <i>Richter FT Reiten</i>	1
Beuret-Boillat	Emilie	Membre de la commission d'élevage / <i>Mitglied der Zuchtkommission</i>	1
Thiévent	Sylvia	Membre de la commission des finances / <i>Mitglied der Finanzkommission</i>	1
Bastardot	Céline	Membre de la commission des recours / <i>Mitglied der Rekurskommission</i>	1
Voegeli	Ernst	Invité / <i>Gast</i>	1
Froidevaux	Thierry	Invité spécial de notre Président / <i>Besonderer Gast unseres Präsidenten</i>	1
Barras	David	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
Gandolfo	Mario	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
Kuhnen	Henri	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
Luder	Marcel	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
Thalmann	Peter	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
Tardent	Juliette	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN - EQUIPE-FM.CH / Cheffe d'équipe</i>	1
Pape-Juillard	Chantal	Presse / Agri	1
Monn	Flurina	Presse / BauernZeitung	1
Willemin	Henri-Jo	Presse / Le Franc-Montagnard SA	1
Rohrer	Karin	Presse / Magazine FM & "Schweizer Bauer"	1
Fleury	Benjamin	Presse / QJ	1
Georgy	Loïc	Presse / Radio Fréquence Jura	1
Total			34

**FSFM - Assemblée ordinaire des délégués
SFV - Ordentliche Delegiertenversammlung**

17.04.2024

Excusé / Entschuldigt

Nom Name	Prénom Vorname	Fonction - Organisation Funktion - Organisationen	Excusé Entschuldigt
Rösti	Albert	Conseiller fédéral-Président d'honneur / <i>Bundesrat-Ehrenpräsident</i>	1
Steinmann	Daniel	Président FECH / <i>Präsident ZVCH</i>	1
Müller	Damian	Président FSSE / <i>Präsident SVPS</i>	1
Hofer	Christian	OFAG - Directeur / <i>BLW - Direktor</i>	1
Chappuis	Jean-Marc	OFAG / <i>BLW</i>	1
Donzé	Olivier	Juge de race / <i>Rassenrichter</i>	1
Willemin-Dubois	Cynthia	Juge de TET Equitation / <i>Richter FT Reiten</i>	1
Fuhrmann	Hansjürg	Juge de TET Attelage / <i>Richter FT Fahren</i>	1
Favre	Francis	Membre d'honneur FSFM / <i>Ehrenmitglied SFV</i>	1
Stöckli	Hansueli	Membre d'honneur FSFM / <i>Ehrenmitglied SFV</i>	1
Künzli	Stefan	Membre d'honneur FSFM / <i>Ehrenmitglied SFV</i>	1
Bader	Nathalie	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
Voutaz	Jérôme	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
BDO	Frau Ruby Albala	Organe de révision / <i>Revisionsstelle</i>	1
Charlet	Marinette	Presse / <i>Le Cavalier Romand</i>	1
Rufer	Martin	Union suisse des paysans - <i>Schweizer Bauernverband Direktor</i>	1
Egger	Francis	Union suisse des paysans - <i>Schweizer Bauernverband Vice-Directeur / Vize-Direktor</i>	1
Wyss	Michelle	Union suisse des paysans - <i>Schweizer Bauernverband</i>	1